

Respectez les règles de sécurité

On recense aujourd'hui
près de 18300 passages à niveau
sur le territoire national.

Chaque année, les points de
croisement entre la route et la voie
ferrée sont à l'origine en moyenne
de 115 collisions entraînant
14 blessés graves et 30 décès.
Ces accidents sont en grande majorité
la conséquence d'infractions au Code
de la route.

LES TYPES DE PASSAGES À NIVEAU

Trois passages à niveau sur quatre sont équipés de feux rouges clignotants et de barrières automatiques, ou parfois de barrières manuelles seules. Les passages à niveau sans barrières sont équipés de croix de Saint-André. Voici les panneaux que vous trouvez aux abords d'un passage à niveau :

PASSAGE À NIVEAU AVEC BARRIÈRES	PASSAGE À NIVEAU SANS BARRIÈRES
Annoncé par le panneau :	
	
Puis signalé par :	
Feux rouges clignotants avec barrières automatiques 	Croix de Saint-André  ou croix de Saint-André et panneau Stop  ou croix de Saint-André et feu rouge clignotant 
ou barrières manuelles 	

En savoir plus ?
www.securite-routiere.gouv.fr
www.securite-passageaniveau.fr

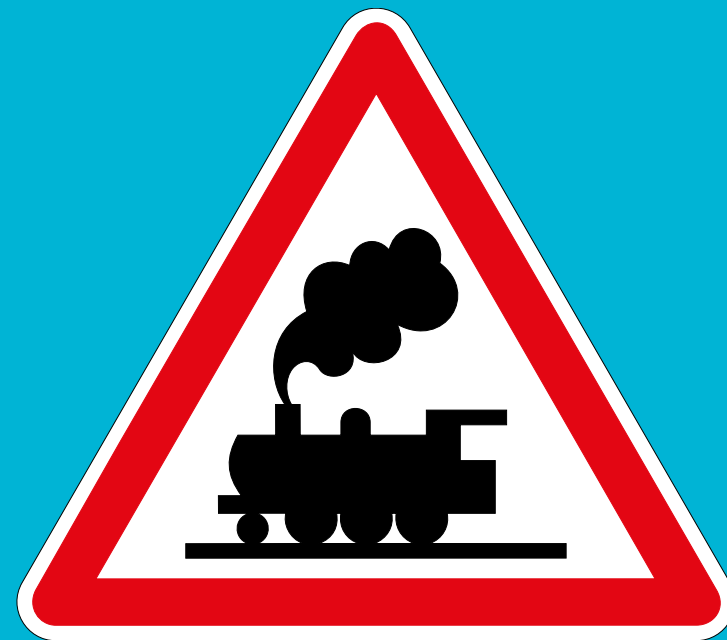


twitter.com/routeplussure



Délégation à la sécurité et à la circulation routières
Place des degrés - Tour Pascal B - 92055 La Défense Cedex

LES PASSAGES À NIVEAU : SIGNALISATION ET RÈGLES DE SÉCURITÉ



DSOR - JUIN 2012 - DEP201208 - Conlet Imprimeur - Les informations figurant dans ce document sont données à titre indicatif.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

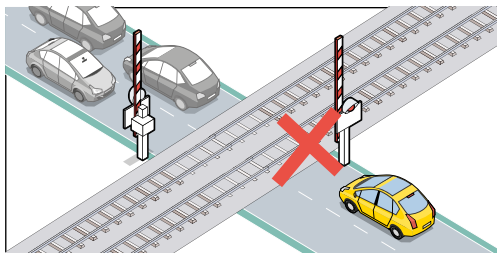


VOUS APPROCHEZ D'UN PASSAGE À NIVEAU

– **Ralentissez.** La présence d'un passage à niveau est systématiquement annoncée par un panneau de signalisation routière (*voir au dos*).

– **Arrêtez-vous devant le feu dès qu'il clignote au rouge.**

– **Ne traversez la voie ferrée** que si vous êtes certain de pouvoir vous dégager rapidement du passage à niveau, en particulier si la route est encombrée.



– **Ne vous arrêtez jamais sur la voie ferrée.**
Le Code de la route accorde la priorité absolue aux trains.

– **Passage à niveau avec barrières :**

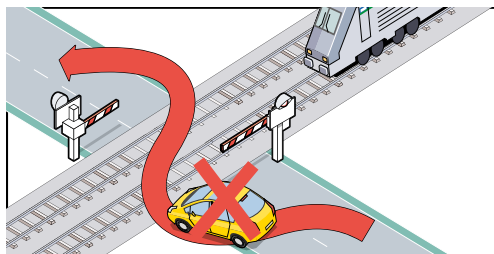
- arrêtez-vous avant le feu dès que celui-ci clignote ;
- après le passage du train, attendez l'ouverture complète des barrières et vérifiez que le feu est éteint pour redémarrer.

– **Passage à niveau sans barrières :**
Arrêtez-vous avant le passage à niveau et vérifiez, avant de franchir la voie ferrée, qu'aucun train n'arrive.

– N'oubliez pas que **la distance d'arrêt d'un train peut atteindre 500 mètres.**

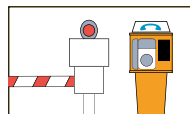
VOUS ATTENDEZ LE PASSAGE D'UN TRAIN

– **Ne tentez pas de passer**, vous n'en avez pas le temps.



– **Patiencez !** Le temps d'attente à un passage à niveau n'excède pas quelques minutes.

– **Alertez un agent du chemin de fer si la fermeture persiste.** La plupart des passages à niveau automatiques sont pourvus d'un téléphone relié directement à une gare.

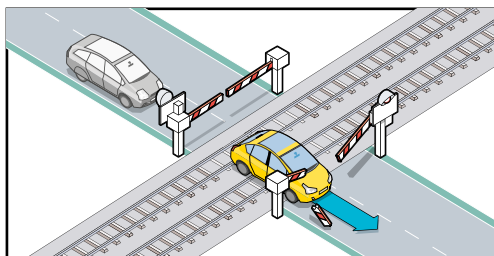


LE FRANCHISSEMENT NON AUTORISÉ D'UN PASSAGE À NIVEAU EST SANCTIONNÉ PAR UN RETRAIT DE 4 POINTS, ET PAR 135 € D'AMENDE.



VOUS ÊTES IMMOBILISÉ SUR UNE VOIE FERRÉE

– **Dégagez votre véhicule en enfonçant la barrière**, elle est conçue pour ne pas résister à ce type de choc. Si ce n'est pas possible, **évacuez** toutes les personnes du véhicule.



– **Alertez au plus vite** un agent du chemin de fer avec le téléphone du passage à niveau.

VOUS ÊTES PIÉTON

La traversée des piétons est possible à certains passages à niveau (avec ou sans portillons). Assurez-vous que le passage à niveau est autorisé pour les piétons.

– **Ne vous engagez pas** si un train approche.

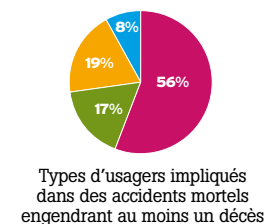
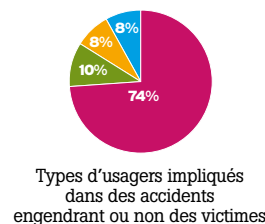
– Lorsque le passage à niveau est équipé d'un **feu qui clignote au rouge**, **ne traversez pas la voie ferrée** pendant toute la durée de fonctionnement du feu.

– **Ne marchez jamais le long d'une voie ferrée.**

Les accidents de la route aux passages à niveau

Contrairement aux idées reçues, la majorité des accidents concerne des "habités", notamment ceux qui résident à proximité du passage à niveau. La routine engendre trop souvent une baisse de vigilance ou une prise de risques, qui peuvent se révéler fatales : non-respect de la signalisation, tentative de traversée en force ou passage en chicane.

Qui sont les victimes ?



■ Véhicules légers
■ Poids lourds - Bus
■ Deux-roues
■ Piétons

Source : SNCF

Des dispositifs de contrôle pour réduire les risques

Pour diminuer les infractions et donc le risque d'accident, des radars contrôlent la vitesse des véhicules à l'approche de certains passages à niveau potentiellement dangereux. Depuis 2012, de nouveaux radars contrôlent également le franchissement des feux rouges clignotants des passages à niveau.